



DÉCISION DU MAIRE
N°DEC2025-022
PRISE EN VERTU DES POUVOIRS
DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET : Signature d'un avenant n°07-01 - Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°7 – Menuiseries intérieures – Mobiliers Agencement – Signalétique - CROIXMARIE

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°12-24 portant attribution du marché de travaux pour le lot n°7 à CROIXMARIE dans le cadre de la construction d'un Equipement de la petite enfance.

Considérant que la délibération n°12-24 du 20 février 2025 autorise le Maire à signer tous documents afférents au marché initial, notamment les avenants ;

Considérant que l'entreprise a oublié de chiffrer 4 portes prévues dans le cahier des charges,

Considérant la décision de la commune de prendre à sa charge 50% du prix des portes oubliées au devis

DECIDE

Article 1 : De signer avec l'entreprise CROIXMARIE située 40 rue des frères lumière – 45 800 Saint Jean de Braye l'avenant n° 07-01 d'un montant de 3 623.24€ HT

Article 2 : d'indiquer que l'avenant modifie le montant du marché en plus-value à hauteur de 2.44 % qui s'établit désormais à 152 079,02€ HT

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations

Fait à Semoy, le 24 mars 2025

Le Maire

Laurent Baude



Transmission et réception en préfecture le : 23 AVR. 2025

Publication numérique le : 23 AVR. 2025

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité

-date de sa publication et/ou de sa notification

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le



ID : 045-214503088-20250324-DEC2025_022BIS-CC



TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE EN BOIS-PAILLE**Lot N° 7 – Menuiseries intérieures – Agencement – Mobiliers - Signalétiques - CROIXMARIE
Avenant n°07-01****A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Mairie de Semoy
20 Place François Mitterrand
45400 Semoy
Représentant légal : Laurent Baude, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

CROIXMARIE SAS
40 rue des frères Lumière
45800 Saint Jean de Braye
41013063700029

C - Objet du marché public**■ Objet du marché public:**

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille – Lot N°07 Mobiliers
Agencement – Signalétique

■ Date de la notification du marché public : 21/02/2024**■ Durée d'exécution du marché public : 16 mois****■ Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 148 455,78 €
- Montant TTC : 178 146,94 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Ajout de 4 portes oubliées dans le devis signé

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 3 623.24 €
- Montant TTC : 4 347.89 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,44 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 152 079, 02€
- Montant TTC : 182 494,83 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Erwan CROIXMARIE Président de la SAS CROIXMARIE	SAINT JEAN DE BRAYE 22/04/2025	 CROIXMARIE SAS SAS au Capital de 107 000 € 40 Rue de la Fontaine 45800 SAINT JEAN DE BRAYE Tel. 02 38 86 52 17 - Fax 02 38 86 52 17 Siret 410 100 17 00029 - NPE 4332A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour la Commune de Semoy

A Semoy, le 23/03/2025

Le Maire

Laurent Baude



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le



ID : 045-214503088-20250324-DEC2025_022BIS-CC